

Programme de subvention à la plantation d'arbres

Verdissons Vaudreuil-Dorion



Vaudreuil-Dorion

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse civique : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone à la maison : _____

Documents à joindre :

- Preuve d'identité avec photo
- Preuve de résidence (compte de taxes, de services publics, carte de citoyen)
- Preuve d'achat (facture originale comprenant le nom de l'entreprise, les # de TPS et TVQ, le type d'arbre et la date d'achat)
- Formulaire de demande d'aide financière
- Engagement de plantation à Vaudreuil-Dorion
- Si le requérant est locataire, il faut aussi joindre une lettre d'acceptation du propriétaire visé par la plantation.

Coordonnées de la ville :

2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

Ligne Verte : 450 455-3371, option 1

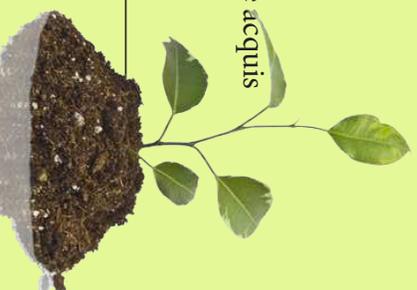
www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

ligneverte@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

Engagement de plantation à Vaudreuil-Dorion

Je _____ (lettres majuscules), m'engage à planter un arbre acquis
en partenariat avec la Ville sur une propriété privée du territoire de Vaudreuil-Dorion.

Signature : _____ Date (A-M-J) _____



BUT DU PROGRAMME

Afin d'augmenter le bassin d'arbres dans la ville, ce programme a pour objectif de sensibiliser les citoyens à l'importance des arbres en offrant un incitatif financier pour la plantation d'arbres sur leur terrain.

AVANTAGES DES ARBRES

Les avantages des arbres sont sociaux, communautaires, environnementaux et économiques :

- Embellissement de la ville;
- Écran visuel et sonore, brise-vent, lutte contre l'érosion du sol, protection contre la pluie;
- Augmentation de la qualité de l'air et lutte aux changements climatiques;
- Augmentation de la qualité de l'eau, maintien des ressources en eau et diminution des inondations;
- Augmentation de la diversité biologique;
- Réduction des écarts extrêmes de température et protection contre la chaleur;
- Réduction des coûts énergétiques;
- Augmentation de la valeur des maisons;
- Augmentation de la qualité de vie.

NATURE DU PROJET

Verdissons Vaudreuil-Dorion

Subvention de 75 \$ à l'achat d'un arbre d'une valeur minimale de 75 \$, pour un maximum de deux arbres par résidence par année.

Un citoyen peut effectuer une demande pour chacun des volets (*Une naissance un arbre; Verdissons Vaudreuil-Dorion*). Enveloppe budgétaire limitée : remboursement selon l'ordre d'arrivée des demandes jusqu'à épuisement du budget.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. L'arbre doit être de l'une des essences suivantes :
 - Amélanchier du Canada (*Amelanchier canadensis*)
 - Amélanchier arborescens (*Amelanchier arborea* spp.)
 - Amélanchier glabre (*Amelanchier laevis* spp.)
 - Aulne noir (*Alnus glutinosa*)
 - Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
 - Chêne (*Quercus* spp.)
 - Charme de Caroline (*Carpinus caroliniana*)
 - Chicot du Canada (*Gymnocladus dioica*)
 - Épinette (*Picea* spp.)
 - Érable de l'Amur (*Acer ginnala* spp.)
 - Érable à sucre (*Acer saccharum* spp.)
 - Érable freemanii (*Acer x freemanii* spp.)
 - Érable rouge (*Acer rubrum* spp.)
 - Févier (*Gleditsia* spp.)
 - Ginkgo (*Ginkgo biloba* spp.)
 - Lilas japonais (*Syringa reticulata* spp.)
 - Maackia de Chine (*Maackia amurensis*)
 - Magnolia (*Magnolia* spp.)
 - Marronnier (*Aesculus* spp.)
 - Mélèze (*Larix* spp.)
 - Micocoulier occidental (*Celtis occidentalis* spp.)
 - Mûrier blanc (*Morus alba* spp.)
 - Noisetier de Byzance (*Corylus colurna*)
 - Noyer noir (*Juglans nigra*)
 - Olivier de Bohême (*Elaeagnus angustifolia* spp.)
 - Orme Princeton (*Ulmus americana*)
 - Orme Homestead, Accolade, Resista, Triumph ou Frontier (*Ulmus* (x))
 - Orme de Sibérie (*Ulmus pumila*)
 - Ostryer de Virginie (*Ostrya virginiana*)
 - Phellodendron de Chine (*Phellodendron amurense* spp.)
 - Pin (*Pinus* spp.)
 - Pommier (*Malus*) Snowdrift, Dolgo, Indian magic ou Prairifire
 - Pruche (*Tsuga* spp.)
 - Sapin (*Abies* spp.)
 - Tilleul d'Amérique (*Tilia americana* spp.)
 - Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata* spp.)

2. La facture doit être datée d'au plus 12 mois précédant la demande.
3. L'arbre choisi doit avoir au minimum 1 m de hauteur et un diamètre de 30 mm à 30 cm du sol dans le cas d'un feuillu. S'il s'agit d'un conifère, il doit avoir une hauteur minimale de 175 cm.
4. Remplir le formulaire de remboursement et y joindre les documents requis.
5. Signer l'engagement de plantation à Vaudreuil-Dorion.

CONSIGNES DE PLANTATION dégagement requis/distance minimale (règlement d'urbanisme)

Élément	Distance minimale
• Luminaire de rue	5 m
• Bâtiment principal • Poteau supportant un réseau de distribution électrique ou autre	4 m
• Réseau public aérien ou souterrain • Piscine creusée ou hors-terre	3 m
• Tuyaux de drainage des bâtiments • Trottoirs, aires de stationnement et bornes d'incendie	2 m
• Emprise de rue sans jamais être présent dans le triangle de visibilité	1 m

Aussi, il est important de considérer la distance de la ligne de propriété pour éviter que l'arbre ne nuise à votre voisin une fois à maturité. Obtenez des conseils sur :
<http://www.siaq.org> ou
<http://www.hydroquebec.com/arbres/>